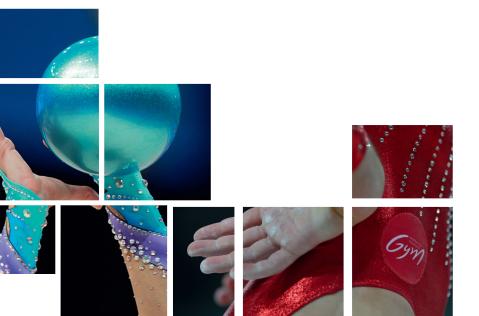


# VALEURS ET CHARTES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE





# **VALEURS DE LA FFGym**

#### Respect

Respecter autrui (dirigeants, entraineurs, juges, adversaires...)

Respecter les règles sportives

Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)

#### **Engagement**

Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)

Entreprendre en surmontant les difficultés

#### **Solidarité**

Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)

Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)

#### **Excellence**

Rechercher la perfection et la beauté du geste Organiser sa pratique en maitrisant les risques Equilibrer et rééquilibrer son corps en permanence Rechercher la précision en toutes circonstances

#### Responsabilité

Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres

Accepter d'être jugé par les autres

S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)

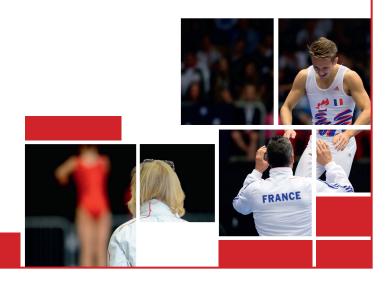
#### **Plaisir**

Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir
Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif
Partager les émotions sportives

#### **CHARTE DU DIRIGEANT**

Le dirigeant d'association pris au sens large, (président, trésorier, secrétaire, membre du comité directeur..) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2. Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFGym
- 3. Accueillir sans discrimination tous les pratiquants
- 4. Promouvoir la gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- 5. Organiser l'activité en toute sécurité (encadrement et matériel)
- 6. Bannir tous les comportements abusifs
- 7. Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 8. Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- 9 Etre exemplaire pour induire l'exemplarité
- 10. Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association



## **CHARTE DU CADRE TECHNIQUE**

Afin de respecter l'intégrité physique et psychologique du pratiquant, le cadre technique d'association pris au sens large, (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...) doit dans l'exercice de sa responsabilité, en relation avec des pratiquants adultes ou enfants :

- 1. Connaitre, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2. Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de l'association affiliée à la FFGym (statuts, règlement intérieur, ...)
- 3. Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- 4. Garantir la sécurité du pratiquant, notamment par la parade et une utilisation adaptée du matériel
- 5. Rester disponible, à l'écoute, et donner confiance
- 6. Fidéliser en transmettant aux différents publics sa passion pour la gymnastique
- 7. Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- 8. Stimuler les progrès techniques, physiques et psychologiques du pratiquant
- **9.** Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- 10. Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- **11.** Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé (alcool, tabac, drogue ...)
- 12. Etre un éducateur exemplaire pour induire l'exemplarité
- 13. Participer à l'évolution technique et pédagogique de l'association
- **14.** Faire évoluer régulièrement ses connaissances et ses compétences



#### **CHARTE DU GYMNASTE**

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym
- 2. Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3. Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4. S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5. Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- **6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7. Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8. S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9. Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10. Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays



# **CHARTE DU JUGE**

Cette charte est issue du code de déontologie de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM). Le juge FFGym de tout niveau, doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1. Connaitre avec précision et appliquer les règles et règlements
- 2. Etre juste, impartial et communiquer clairement ses décisions
- 3. Suivre les formations et maintenir les compétences de son niveau de pratique
- 4. Etre bien préparé pour chaque compétition (condition physique, ponctualité...)
- 5. Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 6. Etre respectueux de tous les acteurs de la compétition
- 7. S'interdire toutes critiques préjudiciables envers d'autres arbitres ou des institutions
- 8. Avoir un comportement irréprochable
- 9. S'interdire tout conflit d'intérêt
- 10. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir le fair-play











## **CHARTE DU SECTEUR MÉDICAL**

Cette charte est destinée aux professionnels de santé impliqués dans le soin des gymnastes. Elle engage l'équipe médicale :

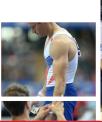
- à participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes
- à lutter contre la maltraitance

Les professionnels de santé doivent, dans l'exercice de leurs responsabilités :

- 1. Respecter les valeurs de la FFGym
- Instaurer un climat de confiance et de dialogue avec les athlètes, l'encadrement technique, les parents
- 3. S'assurer que le gymnaste ait la parole libre avec ses interlocuteurs
- 4. Repérer les comportements ou situations à risque pour l'intégrité physique ou psychologique des gymnastes (isolement de membre de l'encadrement avec les gymnastes, présence dans les vestiaires, propos déplacés ou déviants, attitudes de séduction, symptômes non signalés...)
- 5. S'attacher à démontrer une attitude professionnelle exemplaire

A l'entrainement, en stage ou en compétition, et quelle que soit la structure fédérale, le médecin ou le kinésithérapeute doit :

- 6. Proposer pour les soins des horaires acceptables ne dépassant pas 22h (sauf contraintes de planning de compétition)
- 7. Réaliser les soins porte entrouverte et éventuellement en présence d'une tierce personne en cas de soins chez un(e) mineur(e)
- 8. Expliquer les soins lorsque ces derniers s'effectuent à proximité des parties intimes. Pour les mineurs, compléter si possible par une information aux parents
- 9. Limiter le déshabillage au strict nécessaire pour le diagnostic et les soins
- 10. Proscrire les gestes médicaux intrusifs (touchers vaginaux et rectaux) n'ayant pas leur place dans le cadre de la prise en charge du sportif
- **11.** Rapporter tous les actes diagnostiques et thérapeutiques sur le rapport médical de stage ou de compétition













# **Fédération Française de Gymnastique** 7ter, cour des Petites Ecuries - 75010 PARIS

www.ffgym.fr